

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière tenue le 7 février 2022, ledit conseil a adopté le règlement numéro 1-2022, établissant le code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de La Pocatière;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis de la présentation du règlement numéro 1-2022 a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville ainsi qu'à celle de l'édifice Gérard-Dallaire, le 27 janvier 2022;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière ainsi que sur le site Internet de la Ville, à la rubrique *La Ville / Règlements*;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à La Pocatière ce 10 février 2022.

Danielle Caron, OMA,
Greffière